

Abo **Complexe culturel musulman de Lausanne**

La mosquée de Prilly cumule les invités sulfureux

Plusieurs prédicateurs controversés sont passés par le lieu de culte vaudois. Cette liste révèle les contradictions d'un centre en pleine réorganisation.



Chloé Din, Camille Krafft
Publié aujourd'hui à 08h01



Le Complexe culturel des musulmans de Lausanne, sis à Prilly, est le vaisseau amiral de l'Union vaudoise des associations musulmanes, qui demande actuellement une reconnaissance d'intérêt public aux autorités vaudoises.

Patrick Martin

Béchir Ben Hassen: un prédicateur connu pour appeler à la mort des blasphémateurs et qui serait lié à deux terroristes français. C'est l'homme que le Complexe culturel musulman de Lausanne (CCML) a invité deux fois pour pronon-

cer un sermon, en 2015 et 2018 (*notre édition du 12 mai*). Au fil des ans, il n'a pas été le seul invité sulfureux de la mosquée, sise à Prilly, l'une des plus importantes du canton.

Une galerie d'invités qui donne le ton

^ Afficher moins

Béehir Ben Hassen est l'une des «erreurs de casting» clairement reconnues par le CCML. Sa venue, en 2015 puis en 2018, s'expliquerait par un manque de vérification de ses antécédents. Sa validation des attentats de «Charlie Hebdo», au lendemain des attaques en 2015, a pourtant été rapidement médiatisée et était en tout cas bien connue en 2018. **C.DN**

Invité, début mai 2021 en visioconférence et déjà en janvier 2020, **Khaled Hanafi** a donné des «conférences de jurisprudence» au CCML en tant que membre du controversé Conseil européen pour la fatwa et de la recherche (*voir encadré*). En Allemagne, où Khaled Hanafi est basé, le gouvernement fédéral le considère comme un membre d'organisations appartenant aux Frères musulmans, tout comme le Ministère de l'intérieur du land de Saxe, dans un rapport consacré au développement de l'extrémisme dans la région.

C.DN

Youssef Ibram a été invité au CCML en 2018, malgré les controverses qui l'entourent depuis des années. Marocain formé en Arabie saoudite, il a été imam à la mosquée de Genève jusqu'à son éviction, en 1991. Parti en Suisse alémanique, il a affirmé dans la presse ne pas pouvoir condamner la lapidation et a déconseillé le vélo aux femmes. Il est revenu à Genève quelques années dans un climat tendu, avant de démissionner. Rappelé en 2016, il a été écarté une nouvelle fois face aux critiques. **C.DN**

Installé en Suisse depuis près de trente ans, **Mostafa Brahami** fait des passages au CCML tout en étant imam dans des mosquées affiliées à l'UVAM. Auteur de plusieurs livres sur la jurisprudence islamique, il s'est impliqué dans le dialogue interreligieux: l'association vaudoise de l'Arzillier l'a notamment convié en 2017 à une table ronde sur le thème «Les religions et la loi civile» avec la conseillère d'État Béatrice Métraux. Il est toutefois aussi épinglé sur divers blogs pour son engagement passé dans des mouvements islamistes en Algérie. Dans une interview diffusée sur internet en 2020, il confirme en effet s'être présenté aux législatives algériennes en 1991 pour le Front islamique du salut, avant de se réfugier en Suisse. Au courant de son passé politique, le porte-parole du CCML Mohamed Meharga affirme qu'il ne partage pas ses opinions. **C.DN**

Invité en 2016 par le CCML et par des groupes de jeunes romands, **Hassan Iquioussen** est bien connu en France en tant qu'imam lié aux Frères musulmans. Populaire sur le web, il a été

perquisitionné par la gendarmerie française en octobre dernier. Selon l'hebdomadaire «Marianne», l'intervention se situerait dans le cadre d'une mise sous pression générale des islamistes par les autorités. Hassan Iquioussen est notamment critiqué pour une conférence en 2004, accessible en ligne, contenant plusieurs propos antisémites. «Il faut accepter que les gens peuvent changer», estime Pascal Gemperli, de l'UVAM. Iquioussen s'est en effet excusé pour ses propos. Il s'est toutefois affiché dans les années 2010 avec Alain Soral, connu lui aussi pour son antisémitisme, un fait qui n'était pas connu du CCML ni de lui-même, assure Pascal Gemperli. **C.DN**

Peu connu en Europe, mais populaire dans les pays arabophones, **Omar Abdelkafi** a été invité au CCML en 2019. Qualifié de fondamentaliste dès 1994 par le «New York Times», il s'est fait connaître à la télévision égyptienne dans les années 1980 et 1990. Dans ses émissions, visibles sur YouTube, il explique que l'adultère ou le fait de ne pas porter le voile sont sévèrement punis après la mort. Selon lui, travailler ou étudier à l'université est «une épreuve» pour les femmes, dont la fonction principale est de produire et d'élever des enfants. **C.DN**

Soupçonné de discrimination raciale notamment pour avoir demandé qu'Allah «anéantisse les juifs et les chrétiens», l'imam libyen **Abu Ramadan** fait l'objet d'une procédure pénale. En 2020, il a été officiellement banni de la mosquée Ar'Rahman de Bienne. Il est également soupçonné de fraude à l'aide sociale. L'homme bénéficie de la présomption d'innocence dans ces deux procédures. Selon Mohamed Meharga, qui reconnaît là aussi une «erreur» de casting, l'imam aurait été invité au CCML «avant ces histoires». «Il est connu pour bien maîtriser la vie du Prophète. Il s'était exprimé à la mosquée d'à côté, et certains de nos fidèles ont voulu le faire venir chez nous. Il voulait faire des prêches réguliers, mais nous avons refusé.» **C.K.**

Avant le scandale des accusations d'agression sexuelle dont il fait l'objet, **Tariq Ramadan** a été un invité apprécié du CCML, comme d'autres institutions. Petits-fils du fondateur des Frères musulmans, il faisait alors déjà débat pour ses idées, tout comme son frère, **Hani Ramadan**. Invité lui aussi au CCML dans les années 2010, il avait défendu, en 2002, la lapidation des femmes adultères. «Les invitations à Tariq et Hani Ramadan, c'est fini, terminé», déclare Mohamed Meharga. **C.DN**

Leur point commun: tous partagent des affiliations islamistes, notamment avec les Frères musulmans (voir encadré), et tous ont aujourd'hui disparu de l'agenda en ligne de la mosquée. Cette galerie pose deux questions sensibles, celle de la gouvernance du lieu de culte, d'une part, et des messages qu'il promet, d'autre part.

Réunion de crise au Canton

Le problème posé par la venue de Béchir Ben Hassen donne des sueurs froides depuis plusieurs mois au CCML, mais aussi à l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM), dont il est l'un des membres fondateurs. Sur internet, les critiques et dénonciations ne tarissent pas, venant de milieux essentiellement évangéliques (*voir encadré*). La controverse tombe d'autant plus mal que le CCML est le fer de lance de la reconnaissance d'intérêt public que demande actuellement l'UVAM aux autorités cantonales.

Un lobby évangélique «antimusulman»

[^ Afficher moins](#)

Si la liste des invités du CCML arrive sur la place publique, c'est notamment en raison de l'activisme d'une nébuleuse qui combat l'UVAM et ses associations membres. Ce «lobbyisme antimusulman», comme le décrit un observateur, est piloté notamment par l'Institut pour les questions relatives à l'islam (IQRI) et le Groupe de travail sur l'islam (GTI), liés au Réseau évangélique suisse (RES).

Créé dans la foulée des attentats de 2001, le GTI dit vouloir «partager l'espérance en Jésus» avec les musulmans. Dans une récente présentation, l'IQRI explique quant à lui porter «une attention très particulière aux démarches de reconnaissance» de l'UVAM. Il prévoit de dénoncer «l'enseignement donné aux enfants musulmans à qui, conformément aux préceptes du Coran, on enseigne le mépris et la haine des non-musulmans».

Des membres de l'IQRI auraient notamment des liens avec Mireille Vallette, fondatrice de l'Association suisse vigilance islam et auteure du blog «Boulevard de l'islamisme», qui épingle régulièrement l'UVAM et le CCML. **C.K.**

Selon nos informations, ces dernières aussi sont piquées au vif. Après notre article sur la venue de Béchir Ben Hassen à Prilly, une réunion aurait eu lieu au Département des institutions et du territoire dirigé par Christelle Luisier. La Commission consultative en matière religieuse (CCMR), chargée d'examiner les demandes de reconnaissance, a ensuite été sollicitée pour interpeller l'UVAM sur les visites du prédicateur.

Alors que, du côté de l'UVAM, c'est le secrétaire général Pascal Gemperli qui s'active pour éteindre ces incendies, le CCML a délégué sa communication à Mohamed Meharga. Actif au sein de la mosquée depuis une dizaine d'années, celui-ci ne siège plus dans sa gouvernance. Il est néanmoins le seul représentant avec lequel nous avons pu communiquer, les autres préférant ne «pas s'exposer à des sentiments antimusulmans».

Gouvernance mal prise

Les deux hommes sont venus ensemble cette semaine dans les locaux de «24 heures» pour répondre à nos questions, alors qu'en coulisses des observateurs font état de tensions entre l'UVAM et le CCML. Celles-ci viendraient notamment d'exigences liées à la demande de reconnaissance, perçues comme soupçonneuses et chicanières. Pascal Gemperli et Mohamed Meharga démentent ces frictions et s'étonnent de cette observation.

Le CCML lui-même est en pleine refonte de son organisation. Géré principalement par des personnes originaires du Maghreb, bénévoles à l'exception de l'imam, le lieu de culte vient de se doter d'une nouvelle équipe dirigeante, qui forme le comité de l'Association Complexe culturel musulman de Lausanne.

Fin 2019, une fondation a été créée pour remplacer une autre association qui était propriétaire des lieux jusque-là, le Centre socioculturel des musulmans de Lausanne. En liquidation depuis 2020, cette entité avait toujours conservé à la présidence une personnalité qui a amené son lot de controverses au CCML: Mohamed Karmous, dont les proximités avec les Frères musulmans ont été longuement documentées.

Dans la blogosphère qui critique la mosquée de Prilly, on suggère que c'est lui qui pourrait avoir invité Béchir Ben Hassen en 2015 et 2018. L'intéressé dément, tandis qu'au CCML Mohamed Meharga assure qu'il n'a plus de rôle depuis 2011 ou 2012. «Il aurait dû démissionner officiellement il y a dix ans pour refléter la réalité opérationnelle», explique-t-il. Son ombre plane pourtant encore sur la gouvernance de la mosquée de Prilly (*voir encadré*).

L'ombre de Mohamed Karmous

[^ Afficher moins](#)

À Prilly, trois entités partagent la même adresse: le CCML, la Ligue des musulmans de Suisse (LMS) ainsi que la Fondation Wakef. Leur point commun: Mohamed Karmous. Celui-ci a défrayé la chronique notamment en 2019, avec l'enquête des journalistes Christian Chesnot et Georges Malbrunot, qui révèlent le rôle que Mohamed Karmous aurait joué dans la transmission de fonds du Qatar vers la Suisse. Le CCML aurait ainsi reçu 1,6 million de francs en 2011 pour rembourser l'hypothèque des locaux de Prilly et financer des travaux.

Mohamed Meharga explique aujourd'hui que cet argent aurait été transféré au CCML via l'Institut culturel musulman de Suisse, une association présidée alors par Mohamed Karmous et qui avait l'avantage d'être agréée par le Qatar pour recevoir des dons de ses ONG caritatives.

«M. Karmous a aidé à apporter des fonds jusqu'en 2012 environ, mais il n'était pas impliqué dans la gestion du centre», assure le porte-parole du CCML,

qui souligne la légalité de ces financements extérieurs. Il ajoute que le centre est autonome financièrement depuis 2015, avec un budget de 5000 à 10'000 francs par mois. «On s'en sort avec les locations, des ventes et les collectes du vendredi.»

Mohamed Karmous est aussi le fondateur, en 1994, de la Ligue des musulmans de Suisse. Selon ses statuts, cette dernière est membre de l'Union des organisations islamiques en Europe (UOIE), qui aurait été créée par les Frères musulmans.

Le CCML assure n'avoir aucun lien ni avec la LMS ni avec la Fondation Wakef, dont les buts sont notamment la construction, l'achat et l'assainissement de lieux de culte musulmans. «Nous leur mettons à disposition une adresse et un bureau.» Le président de la LMS, Mansour Ben Yahya, siège pourtant au sein de la nouvelle Fondation créée pour reprendre la propriété du bâtiment du CCML.

Le nom de Karmous était-il trop encombrant dans le cadre d'une demande de reconnaissance? «Non, il partait à la retraite», assure Mohamed Meharga.

C.K./C.DN

Légitimation ou ignorance?

Pour expliquer pourquoi le CCML a accueilli des orateurs qu'il n'aurait peut-être pas dû inviter, Mohamed Meharga met plutôt en avant les imperfections d'une gouvernance bienveillante.

«Nous n'avons pas le temps de tout vérifier et valider.» Il confirme la venue des personnages que nous avons listés et déclare que le CCML assume sa responsabilité. Il n'a toutefois pas donné suite à notre demande de consulter la liste complète des invités de la mosquée depuis sa création. Pour lui, les choses ont changé: «Il fallait amener des stars, ce que nous ne faisons plus. Avant, un screening était peut-être fait, mais sans être assez poussé. C'est notre travail, nous le reconnaissons, mais ce n'est pas si facile.»

Autre explication: les personnes qualifiées pour faire un sermon dans une mosquée ne sont pas légion. «Il y a une certaine pauvreté des ressources intellectuelles à disposition des musulmans en Europe», juge Pascal Gemperli. Ainsi, parmi les invités, Mostafa Brahami, malgré son passé politique en Algérie, aurait le mérite d'être un auteur local d'ouvrages accessibles sur la pratique quotidienne de l'islam.

Mais le peu de candidats justifie-t-il d'inviter des prédicateurs au risque de légitimer leurs idées? Pascal Gemperli relève que certains d'entre eux ont été reçus dans d'autres institutions, comme des universités, et que Hani Ramadan continue de s'exprimer dans la presse. Pour lui, inviter un orateur ne revient pas à partager toutes ses positions ni celles de son institution.

«On ne peut pas exclure tout le monde, il ne restera personne», estime quant à lui Mohamed Meharga. Celui-ci assure en outre que le CCML a généralement défini et contrôlé le contenu des sermons donnés. «Ce qu'a dit Béchir Ben Hassen chez nous ne contient rien de choquant», affirme-t-il en mentionnant des vidéos qui auraient été conservées.

«Nos invités ne sont jamais choisis selon telle ou telle tendance, seulement parce qu'ils sont connus pour bien expliquer les choses», répond encore Mohamed Meharga lorsqu'on évoque le principal point commun des invités de la mosquée: les Frères musulmans.

Le CCML y est-il affilié? «Non, mais la question est légitime.» Le porte-parole déclare que ni lui ni d'autres membres de la gouvernance n'y sont liés. «Je n'ai rien vu de tel depuis que je suis impliqué au CCML, en 2011.» Cette année coïncide avec le retrait de Mohamed Karmous. Les prédicateurs fréristes se sont pourtant succédé durant les années qui ont suivi (*voir encadré*).

Frères musulmans: «Le doute social est permis»

^ Afficher moins

Si le CCML conteste tout lien avec les Frères musulmans, la liste de ses invités ne trompe pas. «C'est très clair, ces orateurs s'inscrivent dans cette nébuleuse et dans cette matrice idéologique», commente Haouès Seniguer. Maître de conférences en science politique à Sciences Po Lyon, il a étudié de près les réseaux européens de cette organisation créée en Égypte en 1928 par Hassan al-Banna, grand-père du Genevois Tariq Ramadan.

L'instauration d'une société islamique, mais sans recours à la violence, c'est «l'islam politique» que portent les Frères musulmans. À la clé, de nombreuses controverses et crispations dans le débat public, mais pas de lien direct avec le terrorisme. «Pour eux, l'islam n'est pas qu'une spiritualité, mais une cause commune et communautaire. Ils encouragent les musulmans à s'engager et à diffuser leurs valeurs, qui sont conservatrices», détaille Haouès Seniguer.

Pour le chercheur, les Frères musulmans d'aujourd'hui en Europe ont évolué par rapport aux fondateurs égyptiens. «Ils prononcent parfois des propos inacceptables et, globalement, ils sont en tension avec les valeurs d'une société libérale, mais ils restent dans la légalité. Le législateur ne peut pas intervenir, au risque de faire la police de la pensée.»

Les «fréristes» sont souvent accusés de tenir un double discours, publiquement et dans les mosquées. Un fait difficile à démontrer pour Haouès Seniguer, qui nuance: «Il faut les mettre face à leurs contradictions. Ils reconnaissent certains textes tout en les jugeant inapplicables ici. Ils disent respecter la laïcité, mais ils ne sont jamais revenus

sur les positions de Hassan al-Banna ou Youssef al-Qaradawi, par exemple sur la légitimation de la violence. Le doute social qui pèse sur eux est donc permis, mais sans être toujours fondé.» **C.DN**

«Nous ne tolérons aucun extrémisme», martèle enfin Mohamed Meharga, qui explique que l'imam du CCML est, au contraire, «critiqué par certains fidèles parce qu'il se concentre davantage sur la spiritualité que sur les préceptes».

Le porte-parole évoque en outre plusieurs fois l'égalité des genres comme une valeur promue par le CCML, malgré les résistances de certaines fidèles. Il écrit d'ailleurs volontiers en langage épïcène. Les contradictions du CCML n'en sont que plus évidentes. Aujourd'hui encore, en 2021, la tolérance de la mosquée de Prilly s'étend en effet aux représentants d'une institution comme le Conseil européen de la fatwa et de la recherche, qui plaide pour la polygamie et valide la mort comme châtiment de l'apostasie (*voir encadré*).

Les invités les plus controversés ne devraient néanmoins plus paraître au CCML. Pascal Gemperli confirme que l'UVAM est en contact depuis fin 2020 avec une autorité de sécurité. Les mosquées, dont celle de Prilly, pourront s'y adresser dorénavant pour chercher des infos en cas de doute sur tel ou tel invité. Celui-ci devra toutefois donner son accord par une procuration, ce qui pourrait être dissuasif.

Une référence en droit islamique qui frise le code

^ Afficher moins

Quelles sont les références de la mosquée de Prilly dans sa vision de l'islam? Parmi ses invités récents, un nom revient: Khaled Hanafi, secrétaire général adjoint du Conseil européen de la fatwa et de la recherche (CEFR), un organisme qui se veut une référence en matière de jurisprudence pour les musulmans d'Europe. «Ce n'est pas une autorité pour le CCML», assure Mohamed Meharga, estimant que M. Hanafi n'est venu que deux fois.

La vitrine donnée à cette institution pose néanmoins question. Basé en Irlande, le CEFR a été créé par Youssef al-Qaradawi, toujours mentionné dans sa gouvernance, bien qu'il ait quitté sa présidence en 2018. Figure des Frères musulmans, il a été interdit d'entrée aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et dans plusieurs pays du Golfe. Publiquement, il a qualifié l'Holocauste de châtiment divin et les auteurs d'attaques terroristes en Israël et en Irak de martyrs au nom de Dieu.

Sans être dans ce registre, plusieurs fatwas (ou avis juridiques) du CEFR sont rigoristes, voire extrêmes. L'une d'elles concerne la sanction de l'apostasie,

soit le fait de se détourner de l'islam, indiquant que seuls les gouvernements ont autorité pour décider



d'une mise à mort, non la société civile. Le CEFR valide toutefois ce châtimeut ultime, jugeant qu'il vise à protéger la religion et la société.

Cet avis, en arabe, semble avoir été retiré de son emplacement initial sur le site internet du CEFR, mais il s'y trouve encore. D'autres avis sont en revanche en vitrine, en français, dont plusieurs minimisent les droits et libertés des femmes. Entre autres, le CEFR estime que la femme a en principe besoin d'un tuteur pour se marier, qu'elle ne peut voyager seule et qu'elle doit informer son mari quand elle veut sortir de la maison, sauf pour travailler, étudier ou régler un problème lié au foyer. Le conseil plaide en outre en faveur de la polygamie.

Au sujet du CEFR, Mohamed Meharga commente: «On ne peut pas tout condamner définitivement. Nous pouvons y prendre un avis et en refuser un autre. C'est la seule référence disponible dans le contexte européen.»

Publié aujourd'hui à 08h01

Vous avez trouvé une erreur? [Rapporter maintenant.](#)

THÈMES

Prilly **Lieu de culte** **Béchir Ben Hassen**

ARTICLES EN RELATION



Abo **Sécurité et terrorisme**

Un imam lié au tueur d'une policière française a prêché à Prilly

Connu pour ses appels à châtier les auteurs de blasphème, Béchir Ben Hassen a été invité par le Complexe culturel musulman de Lausanne à deux reprises, en 2015 et 2018.



L'éditorial

Une bien fragile vitrine pour l'islam vaudois

Un imam sulfureux a été invité par la principale mosquée de l'Union vaudoise des associations musulmanes. Leurs explications ne sont pas à la hauteur.

